

Les organismes autochtones à vocation nationale croient qu'ils sont les mieux placés pour convaincre les trappeurs autochtones de la «menace» qui pèse sur le marché. À leurs yeux, c'est une autre raison de rétablir le financement de base qui leur était consenti auparavant. Depuis qu'il a reçu sa nouvelle autorisation de dépenser en décembre 1992, le MAINC a conclu trois accords avec l'ISI, dont deux (valeur totale de 60 000 \$) ont trait à des consultations qui doivent déboucher sur des stratégies permettant de se conformer au Règlement de la CE.

Comme le piégeage n'est pas de compétence fédérale, les projets d'éducation des trappeurs doivent être mis en oeuvre localement. Le volet formation des trappeurs du PDIF, entrepris en collaboration avec les provinces et les territoires à l'échelle régionale, offrait des cours de courte durée dans diverses collectivités rurales du pays à tous les trappeurs autochtones désireux de se perfectionner. Selon l'évaluation de 1991, l'association locale des trappeurs ou le conseil de bande étaient souvent de la partie*.

Selon les prévisions du MAINC, les dépenses pour 1993-1994 au chapitre de la consultation et de la formation se situeront, respectivement, autour de 200 000 \$ et de 700 000 \$. Le nouveau programme d'éducation des trappeurs du MAINC privilégie d'une part, la consultation quant aux modalités de respect du règlement et d'autre part, la formation à l'utilisation des nouveaux pièges et le remplacement des pièges inadéquats. Les fonds consentis au chapitre de la formation sont répartis encore une fois parmi des groupes régionaux situés partout au pays.

La population autochtone étant dispersée sur un vaste territoire, le gouvernement fédéral doit utiliser les ressources existantes pour transmettre le message voulu à propos du Règlement de la CE. Comme les conditions d'environnement où les nouveaux pièges doivent être introduits varient beaucoup d'un endroit à l'autre, l'idée de cours régionaux est bonne. L'inconvénient, c'est que l'éducation des trappeurs varie en qualité et en quantité d'un endroit à l'autre. De plus, le message n'atteint pas certaines collectivités qui vivent du piégeage. Le MAINC doit agrandir son réseau habituel de contacts, soit par l'entremise des organismes nationaux, soit par le truchement de programmes communautaires plus vastes.

RECOMMANDATION 12

Le Comité recommande que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien finance des organismes autochtones de fourrure pour que ceux-ci puissent sensibiliser

* *Ibid.*, p. 40.